

**Délibération
du Conseil de Communauté**

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil de Communauté**

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 58
Membres absents : 20
Procurations : 14

Séance du 21 septembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 21 du mois de septembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M : Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 15/09/2022
Date de transmission : 28/09/2022
Date de mise en ligne : 28/09/2022

Présents :

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian (pouvoir à M. Pascal TURRI), M. BERNASCONE Gilbert, Mme CAILLEAUX Hélène, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules, (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), M. GABRIEL Guillaume (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. GASSER Lucien (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. KAHRIC Franck (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme LEFEBVRE Martine, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna (pouvoir à Mme TRENDEL Isabelle), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHACHER Francis (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SCHOTT Jean-Louis, M. STRIBY Patrick (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TSCHAMBER Yves (pouvoir à M. PFENDLER Pierre),

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

14^{ème} QUESTION

DECHETS - Passation de conventions pour la collecte des articles de sport et loisir de plein air et des articles de bricolage et de jardin avec l'Eco-organisme Ecologic (DELIBERATION n° 2022-154)

Adoptée en février 2020, la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (dite loi AGECE) a notamment pour objectif d'avancer vers la réduction des déchets (sortie du plastique jetable, lutte contre le gaspillage, réemploi et don ...) elle prévoit également la mise en place de nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur (REP).

Au 1^{er} janvier 2022, a été actée la mise en place des REP Articles de Sport et de Loisir de plein air -dite REP ASL- (ballons, cycles, pneus, chambres à air, pêche, casques,...) et Articles de Bricolage et de Jardin catégorie Thermique -dite REP ABJTh- (machines et appareils motorisés thermiques et leurs accessoires : tondeuses, taille-haies, tronçonneuses, ...).

L'éco-organisme ECOLOGIC a été agréé par les pouvoirs publics pour ces deux REP, respectivement le 31 janvier 2022 et le 24 février 2022, pour une durée de six ans.

Saint-Louis Agglomération a la possibilité de passer des conventions avec l'éco-organisme Ecologic, afin d'acter la reprise de la collecte et des enlèvements des articles de sport et de loisir de plein air et des articles de bricolage et de jardin catégorie thermique par celui-ci et de bénéficier ainsi d'avantages financiers, principalement basés sur la performance annuelle des déchets collectés sur son territoire et sur les actions de communication menées en ce sens selon les conditions principales suivantes :

- Durée de la convention : de la date de conventionnement et pour une durée égale à la durée d'agrément de l'éco-organisme ;
- Prescriptions techniques : la Collectivité s'engage à substituer le pictogramme « Vélo », par un autre pictogramme indiquant la benne ferraille ;
- Déployer la mise en œuvre progressive au sein de ses déchetteries.

Il est par conséquent proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la passation de conventions pour la collecte des articles de sport et loisir de plein air et des articles de bricolage et de jardin avec l'Eco-organisme Ecologic, telles que proposées en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions et prendre tout acte nécessaire à leur mise en œuvre.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 27 septembre 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

